

Vous trouverez ci-dessous le courrier que notre fédération nationale FNE a adressé à la Direction générale de la prévention des risques ; nous la remercions très chaleureusement.

FNE suit de très près ce dossier relatif à la **constitution de la plus vaste décharge du territoire national dans une nappe** classée ZOS et Zone à Préserver pour la consommation humaine Future par les services de l'Etat en préfecture de Toulouse. Cette nappe est indispensable à l'économie de notre territoire. FNE s'interroge également sur les concentrations de polluants chimiques (aluminium, fer, chrome, nickel, hydrocarbures polycycliques à chaîne courte) et d'agents pathogènes divers répertoriés loin à l'aval des zones remblayées par des déchets "dits inertes" alors qu'ils sont absents en amont.

De : **FNE - Solene Demonet**

Date : 21 février 2018

Objet : pollution dans les gravières d'Ariège

A : M. Philippe MERLE (Chef du service des risques technologiques) - DGPR/SRT

Chers Messieurs,

Nous avons été à nouveau alertés par nos associations ariégeoises (Le Chabot et le Comité Ecologie Ariégeois) de pollutions avérées liées à la présence d'une gravière sur la commune de Saverdun (09700), la carrière Denjean.

Cette carrière alluvionnaire est située à proximité de la rivière Ariège et de la nappe phréatique de la vallée de l'Ariège. Le remblaiement des carrières de Saverdun et de Montaut par des déchets inertes pose problème. En effet les associations locales ont alerté à plusieurs reprises la préfète et les services de la DREAL quant à la pollution de la nappe due à ces remblais issus des entreprises de BTP, et qui comportent des déchets plastiques et métalliques mélangés aux déchets inertes. Il semblerait également que des déchets d'enrobé soient utilisés pour combler les gravières. La présence de ces substances conduit à une pollution de la nappe et de la rivière alors même que ces ressources en eau sont utilisées en irrigation par les cultures maraîchères locales et en eau potable. Un site Natura 2000 est également présent en aval du captage d'eau potable, et est directement concerné par l'emprise de cette carrière. Nous nous interrogeons sur la nature exacte des déchets utilisés comme remblai.

D'autre part, nos associations s'inquiètent du fait que le remblaiement des gravières modifie la topographie des sous-sols ariégeois, ce qui nuit au bon écoulement des eaux, et altère le remplissage de la nappe.

Nous avons déjà alerté la DGPR sur ce sujet en décembre dernier.

Aussi nous vous demandons d'apporter la plus grande attention à ce dossier qui commence à prendre de l'ampleur auprès des élus et de la population locale.

A cet égard, nous vous sollicitons pour que les services de l'Etat en Occitanie aient la meilleure écoute de la juste revendication de nos associations locales et que toutes les mesures soient prises pour mettre fin rapidement aux dommages et risques de pollution causés par cette exploitation.

Monsieur Chabrolle, Vice-président de France Nature Environnement suit particulièrement ce dossier, et reste à votre entière disposition pour discuter des meilleures suites que vous pourrez donner à cette demande.

Bien cordialement

Solène DEMONET

COORDINATRICE DU RESEAU RISQUES ET IMPACTS INDUSTRIELS

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT

[81-83 BOULEVARD DE PORT-ROYAL -75013 PARIS](#)